



LIGUE DE VOILE DE LA MARTINIQUE

## CHAMPIONNATS DE LA MARTINIQUE 2022/2023

DERIVEURS-WINDSURF-WINDFOIL-CATAMARAN DE SPORT

### AVIS DE COURSE

#### **Dates complètes :**

**Dériveur-Bic-Windfoil :** 13 Nov 22-11 Déc 22-15 Janv 23-12 Fev 23-12 Mars 23-30 Avril 23

**Catamaran de sport :** 18 Déc 22-15 Janv 23-26 Fev 23- 23 Avril 23-14 Mai 23

**Sunfish :** 11 Déc-15Janv 23 -12 Fev 23-11 Juin 23

**Funboard :** 20 Nov 22-04 Déc 22-08 Janv 23-05 Fev 23-26 Fev 23-26 Mars 23-14 Mai 23

**Lieux :** Plans d'eau des clubs ci-dessus précités

#### **Autorités Organisatrices :**

ASLN : Saint Pierre

C.N.M : Club nautique du MARIN

C.N.S : Cercle nautique de SCHOELCHER

C.N.V : Club nautique du VAUCLIN

EMFV : Ecole Municipale de voile du François

W.F.R : Wind Force du ROBERT

Y.C.M : Yacht Club de la Martinique

#### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B et F,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. Le règlement sportif édité par la Ligue de Voile de la Martinique
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra ;

## 2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 Le championnat de Martinique est ouvert à tous les bateaux des classes :

- **DERIVEURS**, comprenant : les ILCA ( 4.7,radial,std), les sunfish, les optimist (min,benj).
- **PAV** comprenant : bic 293, F42 et R 120
- **WINDFOIL**
- **CATA SPORT** : inter série catamaran, F18

**Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire et payer les frais d'inscriptions en ligne sur le site des clubs qui le proposent ou par tous autres moyens en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis au club organisateur.**

**Les clubs organisateurs ont la possibilité de fixer eux même une heure limite d'inscription qui ne peut aller au-delà de de 17h00 la veille du jour de la régata  
Il n'y aura pas d'inscriptions le jour de la régata.**

3.2 Pour concurrent en possession d'une Licence Club FF Voile :

-la licence Club FF Voile mention « compétition » valide  
ou

-la licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur

## 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

<b>Classes</b>	<b>Montants maximum jour et par personnes</b>
Dériveurs-windfoil	15€
Catamarans de sport	15€
windsurf-kite board	15€

## 5. PROGRAMME

**La date limite des inscriptions est fixée à 17h00 la veille du jour du départ de la course il n'y a pas d'inscription le jour de la régata.**

L'heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement est fixée à une heure précisée dans les annexes.

Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course (I.C. type fédéral) et les annexes éventuelles seront :

- Disponibles au plus tard : 01H 00 avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour de la course.
- affichées selon la Prescription Fédérale.

## **7. LES PARCOURS**

*Les parcours à effectuer, compte tenu des spécificités de chaque plan d'eau, seront précisés dans les annexes aux I.C. type édités par les clubs organisateurs.*

## **8. CLASSEMENT**

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le système à minima de l'annexe A des RCV

## **9. COMMUNICATION RADIO**

*Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.*

## **10. PRIX**

*La remise des prix générale du championnat de Martinique se fera en fin de saison au mois de Juin en fonction de la situation sanitaire.*

## **11. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

*Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.*

*L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.*

## **12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

*Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter les clubs organisateurs*